



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 05038

Numéro SIREN : 813 540 200

Nom ou dénomination : 2AD

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2016 sous le numéro de dépôt A2016/006431

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

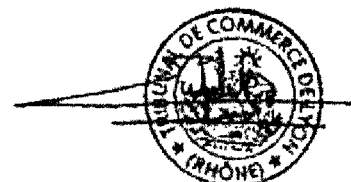
6431
LYON



4702661

Dénomination : 2AD
Adresse : 115 cours du Docteur Long 69003 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2015B05038
n° d'identification : 813 540 200
n° de dépôt : A2016/006431
Date du dépôt : 01/03/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 22/01/2016



4702661

2AD
Société par Actions Simplifiée,
Au capital de 2 000 Euros,
Siège social : 115 cours Docteur LONG
69 003 LYON
RCS de LYON n° 813 540 200

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du 22 JANVIER 2016**

L'an DEUX MILLE SEIZE,

LYON, le 22 JANVIER 2016,

Les associés de la société « **2AD** », Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 000 euros, divisé en 200 actions de 10 euros chacune, dont le siège social est 115 cours Docteur LONG 69003 LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 813 540 200, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à LYON :

Sont présents :

- **Monsieur Ammar DRINE**, né le 26 août 1979, à HAMADI (TUNISIE) de nationalité tunisienne, demeurant 77, rue du Docteur FRAPPAZ, 69 100 VILLEURBANNE **détenant 200 actions numérotées de 1 à 200**

- **Monsieur Akram DRINE**, né le 26 décembre 1974, à ZARZIS (TUNISIE), de nationalité tunisienne, demeurant 425 cours Emile ZOLA, 69 100 VILLEURBANNE, Président Non associé

L'Assemblée Générale Extraordinaire, présidée par Monsieur Ammar DRINE, est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Agrément de la cession de l'ensemble des titres à Monsieur Mourad DOUZI

2. Cession de DEUX CENT (200) actions sur les DEUX CENT (200) initialement détenues par **Monsieur Ammar DRINE**, à leur valeur nominale, soit 10 euros par actions représentant un total de DEUX MILLE (2 000) euros, au profit de **Monsieur Mourad DOUZI**

3. Démission de **Monsieur Akram DRINE**, né le 26 décembre 1974, à ZARZIS (TUNISIE), de nationalité tunisienne, demeurant 425 cours Emile ZOLA, 69 100 VILLEURBANNE, de ses fonctions de Président de la Société « 2AD ».

Désignation, en son lieu et place, de **Monsieur Mourad DOUZI**, né le 16 avril 1973 à TUNIS, de nationalité tunisienne, demeurant 28, route de Vienne, 69 007 LYON, en qualité de Président.

4. Démission de **Monsieur Ammar DRINE**, né le 26 août 1979, à HAMADI (TUNISIE) de nationalité tunisienne, demeurant 77, rue du Docteur FRAPPAZ, 69 100 VILLEURBANNE, de son poste de directeur général de la Société « 2AD ».

70

DA

AD

Les associés reconnaissent avoir été convoqués suivant les délais et prescriptions statutaires, avoir reçu et eu à leur disposition tous les documents prévus par la Loi et par les statuts.
Ils reconnaissent que la présente Assemblée est régulièrement constituée et délibère valablement.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après vote à la majorité absolue, agréé la cession des actions à intervenir au profit de **Monsieur Mourad DOUZI**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise la Cession de DEUX CENT (200) actions sur les DEUX CENT (200) initialement détenues par **Monsieur Ammar DRINE**, à leur valeur nominale, soit 10 euros par actions représentant un total de DEUX MILLE (2 000) euros, au profit de **Monsieur Mourad DOUZI**.

Monsieur Ammar DRINE reconnaît être rempli de l'ensemble de ses droits en ce qu'il a reçu ce jour la somme globale de DEUX MILLE (2 000) euros correspondant à la valeur de ses actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de sa fonction de Président de **Monsieur Akram DRINE**, né le 26 décembre 1974, à ZARZIS (TUNISIE), de nationalité tunisienne, demeurant 425 cours Emile ZOLA, 69 100 VILLEURBANNE.

Et désigne **Monsieur Mourad DOUZI** en ses lieux et places, qui accepte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de sa fonction de Directeur Général de **Monsieur Ammar DRINE**, né le 26 août 1979, à HAMADI (TUNISIE) de nationalité tunisienne, demeurant 77, rue du Docteur FRAPPAZ, 69 100 VILLEURBANNE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ND

DA

AD

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou à toute autre personne dûment mandatée par le Président aux fins d'accomplir les formalités légales qui s'imposent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance, les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Ammar DRINE

Président



Monsieur Akram DRINE

(Bon pour démission de mes fonctions de Président de la société 2AD)

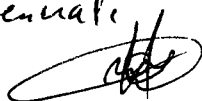
Bon pour démission de mes fonctions de Président de la société 2AD



Monsieur Ammar DRINE

(Bon pour démission de mes fonctions de Directeur Général)

Bon pour démission de mes fonctions de Directeur Général



Monsieur Mourad DOUZI

(Bon pour acceptation de mes fonctions de Président)

Bon pour acceptation de mes fonctions de Président



17D

AD

DA